



CENTRE D'ENTRAIDE DE JETTE CEJ ASBL

Rue Henri Werrie, 11 1090 Jette

Tél. : 02/428 90 56

N° d'entreprise 411.633.554

ca.cejette@gmail.com



ROUF 2nd Hand

Chaussée de Wemmel, 37 1090 Jette

Tél. : 02/426 29 36

N° de TVA BE 0411.633.554

info.rouf@gmail.com



CENTRE D'ENTRAIDE DE JETTE A.S.B.L.

« L'entraide au quotidien »

Rapport de gestion 2019



Table des matières

Avant-propos.....	3
Commentaire général sur les comptes 2019.	3
Analyse des comptes de résultat :.....	5
Résultat de l'exercice :	6
Aperçu du résultat par centre analytique :	6
Analyse des charges :	7
Analyse des recettes :.....	9
Bilan synthétique.....	11
Comptes d'actifs.....	11
Investissements.....	11
Immobilisations financières.	11
Créances commerciales.....	12
Autres créances	12
Valeurs disponibles.....	13
Comptes de passif	13
Capitaux propres	13
Subsides.....	13
Provisions pour risques et charges.....	13
Dettes financières.....	13
Dettes commerciales.....	13
Dettes fiscales, salariales et sociales.	13
Comptes de régularisation du passif.....	13
Analyse du compte de résultat par pôle d'activité	15
Pôle social.....	15
Les charges du pôle social :	16
Les recettes du pôle social :.....	17
Pôle éducation.....	19
Les charges du pôle éducation :	20
Les recettes du pôle éducation :	21
Pôle économique – Pôle ESI	22
Les charges du pôle économique ESI :	23
Les recettes du pôle économique ESI :.....	24

Avant-propos

Pour la deuxième année consécutive, le Centre d'Entraide génère un beau résultat positif qui sera commenté ci-après. Mais au moment de l'établissement de ce rapport, les choses ont considérablement changé avec l'apparition de la pandémie du Covid19 et l'impact qu'elle occasionne sur toutes les activités du Centre. Si la vocation première d'une association n'est pas le profit, il faut toutefois ne pas perdre de vue la nature et la destination de ce surplus. Celui-ci n'est distribué à aucun « actionnaire », il est totalement réinvesti dans les projets initiés par le Centre, que ce soit des projets récurrents ou à caractère exceptionnel. L'année 2020 sera sans aucun doute une année assez compliquée et la crise du Covid19 impactera négativement les comptes de l'association, notamment de par la fermeture temporaire de Rouf, et du manque de chiffre d'affaire qui en découle. C'est pourquoi, il faut voir les surplus dégagés durant une année comme des réserves permettant de compenser des années plus difficiles, et ce afin de préserver la structure même, ainsi que les emplois au sein de celle-ci.

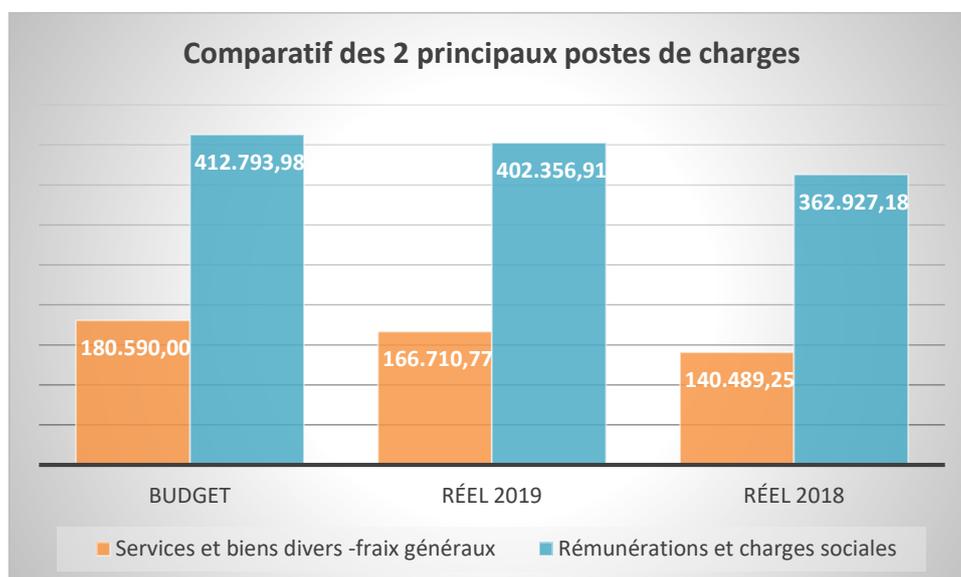
Rappelons que la structure bilantaire du Centre d'Entraide de Jette est solide et ne présente aucune dette financière, ce qui permet d'affronter l'avenir de manière sereine.

Commentaire général sur les comptes 2019.

Pour avoir une meilleure compréhension de la lecture des comptes annuels, il est utile de mentionner certains faits importants qui ont marqué l'exercice comptable 2019.

Le résultat de l'exercice 2019, se traduit par un bénéfice de 18.470,70 € qui s'explique principalement par la prise en charge de frais de personnel par le subsidé du projet du Contrat de Quartier Magritte au sein du pôle économie-insertion, ce qui augmente la marge d'autofinancement par les recettes propres. D'un autre côté, certaines charges liées aux projets d'extension du pôle ESI et prévues sur fonds propres ont été reportées à 2020 et 2021.

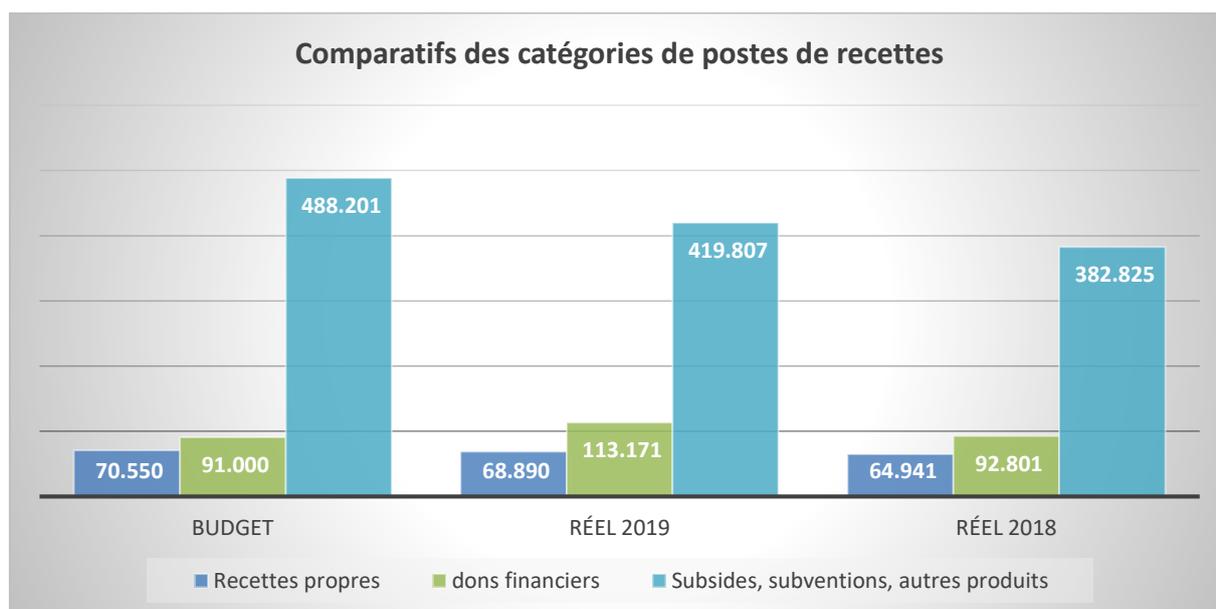
Au niveau des frais généraux (services et biens divers), on peut constater une augmentation de 26.221,52 € par rapport à l'exercice précédent, qui est principalement due à une augmentation de l'aide aux personnes. Cette augmentation de charges n'affecte pas le résultat, vu que la part de dons liés à l'aide aux personnes a augmenté dans les mêmes proportions.



La masse salariale augmente de 39.429,73 € par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est due à plusieurs facteurs cumulés :

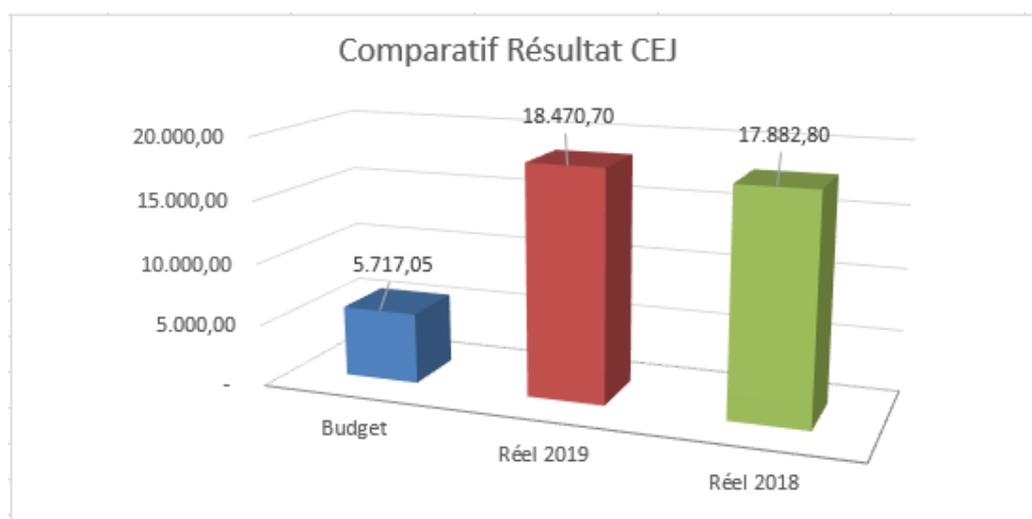
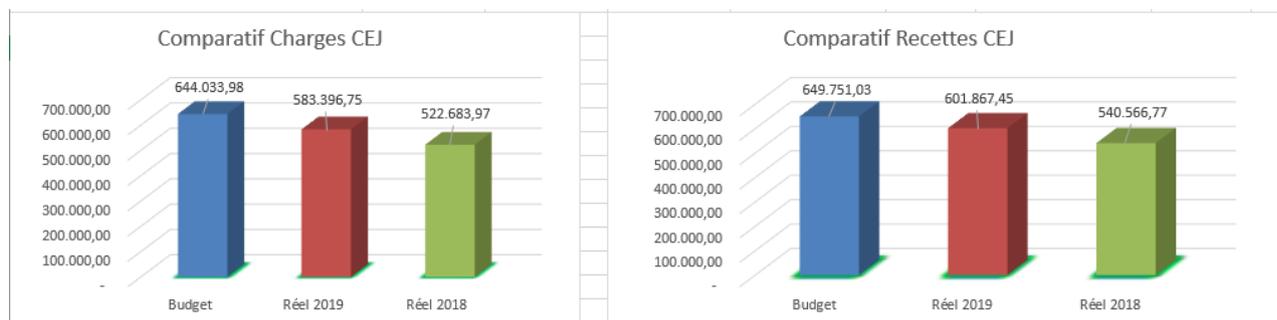
- L'augmentation du temps de travail d'un employé temps partiel en temps plein dans le cadre des projets en cours.
- L'imputation sur un exercice complet du nouveau contrat ouvrier SINE signé en novembre 2018, également passé en CDI.
- L'augmentation du nombre d'heures de contrats étudiants sur les activités d'animation du pôle éducation.
- Diverses corrections et évolutions salariales dans le cadre de la CP 329.02.

Par rapport au budget prévisionnel global présenté en 2019, les grosses variations viennent du retard pris dans le développement du projet Rouf couleur Magritte. La rénovation et la mise à disposition de l'espace prévu pour développer notre projet à partir de septembre 2019, ont été postposées à la fin de l'été 2020. L'ensemble des frais d'investissement, d'aménagement et d'engagement de personnel d'animation liés à ces projets ont été postposés à 2020 et 2021. Il en est de même pour la part de subventions initialement prévues pour couvrir partiellement ces charges et qui sont reportées sur 2020 et 2021, pour un montant de +/- 40.000 €



Analyse des comptes de résultat :

Global							
Compte de résultat abrégé							
31-12-19							
	Budget	Réel 2019	Réel 2018	Réel 2019/budget	%	Réel 2019/Réel 2018	%
Approvisionnements marchandise	850,00	22,80	5,10	-827,20	2,68%	17,70	447,06%
Services et biens divers	180.590,00	166.710,77	140.489,25	-13.879,23	92,31%	26.221,52	118,66%
Rémunérations et charges sociales	412.793,98	402.356,91	362.927,18	-10.437,07	97,47%	39.429,73	110,86%
Charges d'amortissements et provisions	47.500,00	11.514,35	12.927,46	-35.985,65	24,24%	-1.413,11	89,07%
Autres charges	1.600,00	1.890,29	1.147,85	290,29	118,14%	742,44	164,68%
Charges financières	700,00	901,54	689,72	201,54	128,79%	211,82	130,71%
Charges exceptionnelles	-	0,09	4.497,41	0,09	-	-4.497,32	0,00%
Impôts et taxes	-	-	-	-	-	-	-
Total charges	644.033,98	583.396,75	522.683,97	-60.637,23	90,58%	60.712,78	111,62%
Recettes propres	70.550,00	68.890,00	64.940,89	-1.660,00	97,65%	3.949,11	106,08%
Dons	91.000,00	113.170,77	92.801,10	22.170,77	124,36%	20.369,67	121,95%
Subsides	282.566,00	256.787,40	210.899,64	-25.778,60	90,88%	45.887,76	121,76%
Variation de stock	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	205.635,03	153.769,71	168.246,12	-51.865,32	74,78%	-14.476,41	91,40%
Revenus divers	-	6.849,56	3.679,02	6.849,56	-	3.170,54	186,18%
Revenus financiers	-	-	-	-	-	-	-
Produits exceptionnels	-	2.400,01	-	2.400,01	-	2.400,01	#DIV/0!
Total recettes	649.751,03	601.867,45	540.566,77	-47.883,58	92,63%	61.300,68	111,34%
Résultat	5.717,05	18.470,70	17.882,80	12.753,65	323,08%	587,90	103,29%



Résultat de l'exercice :

Les comptes du Centre d'Entraide de Jette ASBL clôturés au 31/12/2019 affichent un bénéfice de 18.470,70 €, contre un bénéfice budgété de 5.717,05€

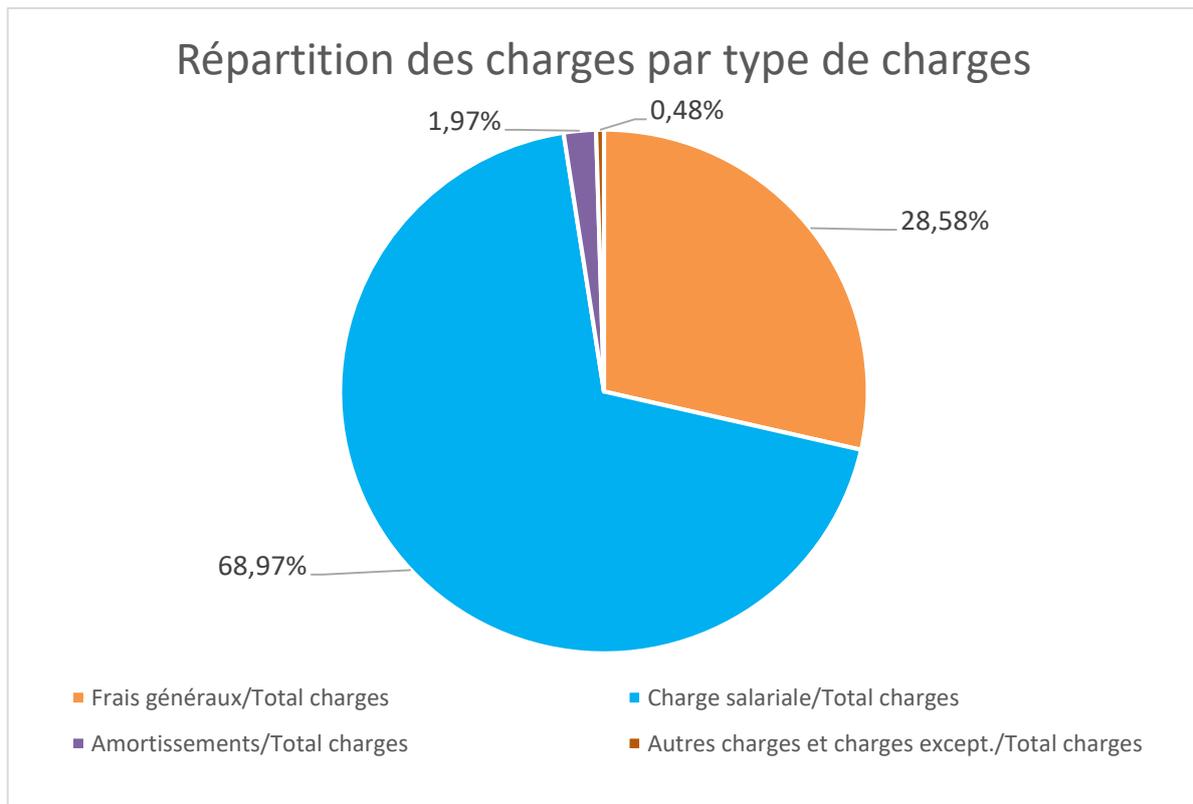
- Comme expliqué dans l'introduction de ce rapport, ce résultat s'explique par le report de certaines charges liées aux projets d'extension du pôle ESI et prévues sur fonds propres et par la prise en charge de frais de masse salariale par le subsidé lié au projet du contrat de quartier Magritte, ce qui augmente la marge d'autofinancement sur recettes propres.

Aperçu du résultat par centre analytique :

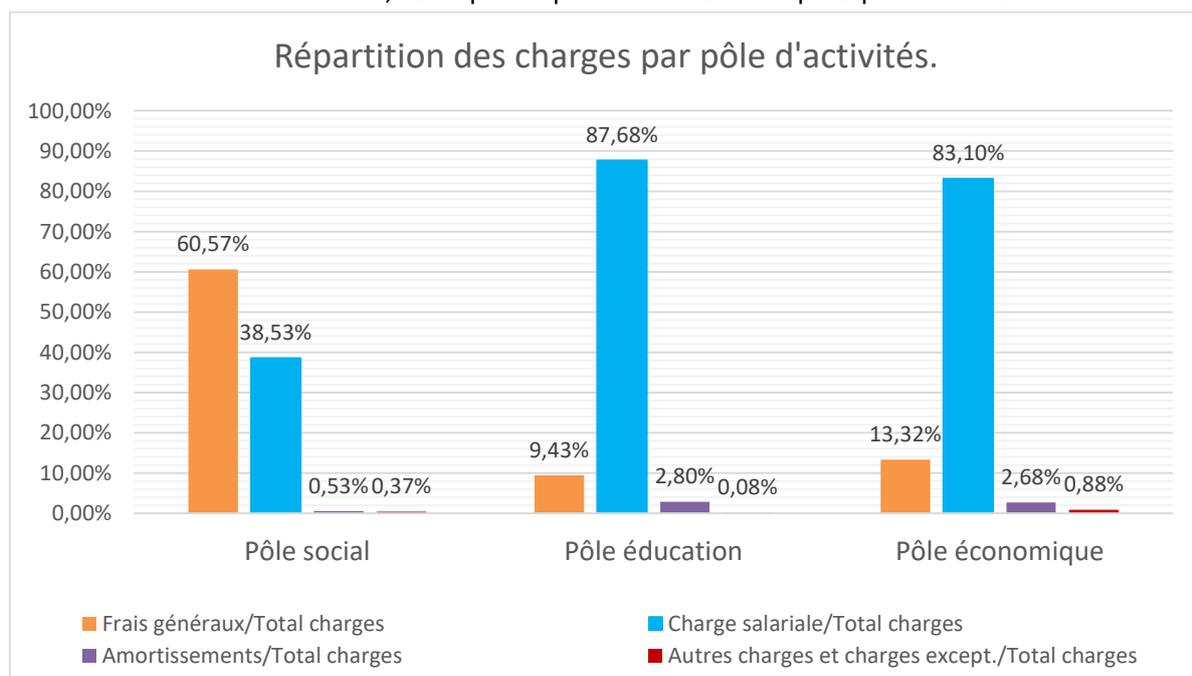
Le tableau ci-dessous représente le compte de résultat par centre analytique ainsi que quelques indicateurs de répartitions au niveau des charges et des recettes.

Indicateurs & ratios	Pôle social	Pôle éducation	Pôle économique	Total
Approvisionnements marchandise	-	-	22,80	22,80
Services et biens divers	122 189,33	15 355,68	29 165,76	166 710,77
Rémunérations et charges sociales	77 727,08	142 719,60	181 910,23	402 356,91
Charges d'amortissements et provisions	1 078,40	4 564,41	5 871,54	11 514,35
Autres charges	330,90	57,12	1 502,27	1 890,29
Charges financières	410,55	71,17	419,82	901,54
Charges exceptionnelles	-	-	0,09	0,09
Impôts et taxes	-	-	-	-
Total charges	201 736,26	162 767,98	218 892,51	583 396,75
Recettes propres	-	5 800,00	63 090,00	68 890,00
Dons	113 170,77	-	-	113 170,77
Subsides	24 848,60	97 775,64	134 163,16	256 787,40
Variation de stock	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	46 977,71	58 189,27	48 602,73	153 769,71
Revenus divers	182,24	207,05	6 460,27	6 849,56
Revenus financiers	-	-	-	-
Produits exceptionnels	2 400,00	-	0,01	2 400,01
Total recettes	187 579,32	161 971,96	252 316,17	601 867,45
Résultat	-14 156,94	-796,02	33 423,66	18 470,70
Analyse charges	Pôle social	Pôle éducation	Pôle économique	
Frais généraux/Total charges	60,57%	9,43%	13,32%	28,58%
Charge salariale/Total charges	38,53%	87,68%	83,10%	68,97%
Amortissements/Total charges	0,53%	2,80%	2,68%	1,97%
Autres charges et charges except./Total charges	0,37%	0,08%	0,88%	0,48%
Analyse recettes				
Recettes propres (hors subsides et subventions)	115 753,01	6 007,05	63 090,01	184 850,07
Autres recettes (subsides et subventions)	71 826,31	155 964,91	189 226,16	417 017,38
Total recettes	187 579,32	161 971,96	252 316,17	601 867,45
% Recettes propres	61,71%	3,71%	25,00%	30,71%
% Autres recettes	38,29%	96,29%	75,00%	69,29%
% Recettes/Total recettes	31,17%	26,91%	41,92%	100,00%

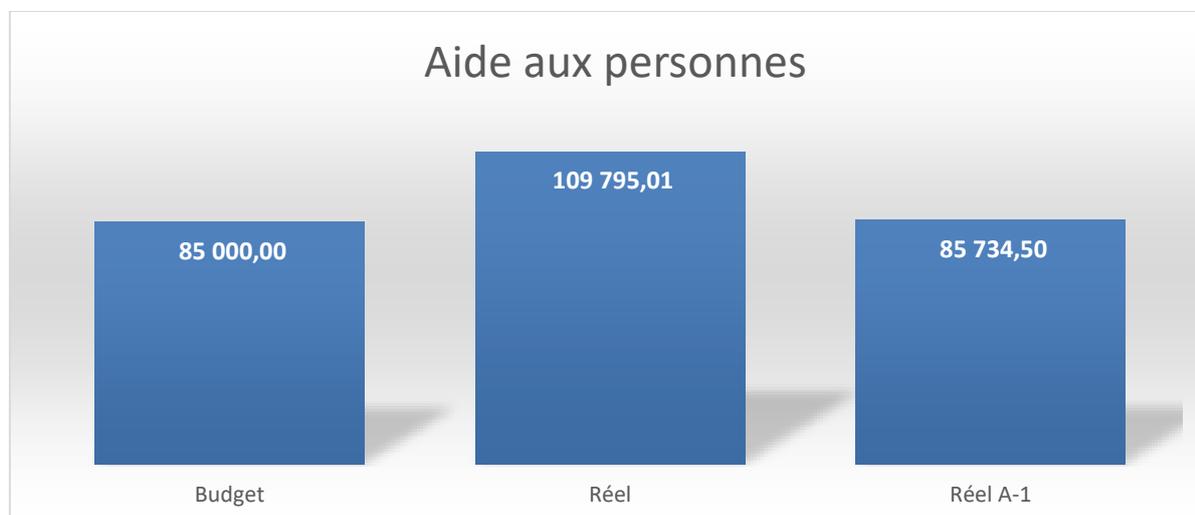
Analyse des charges :



Au niveau des charges, on constate que la masse salariale en constitue la partie la plus importante, puisqu'elle en représente 68,97% du total. La masse salariale comprend la comptabilisation des salaires calculés et établis par le secrétariat social Partena, chiffres qui concordent avec les décomptes individuels du secrétariat social, ainsi que les provisions calculées pour pécules de vacances.

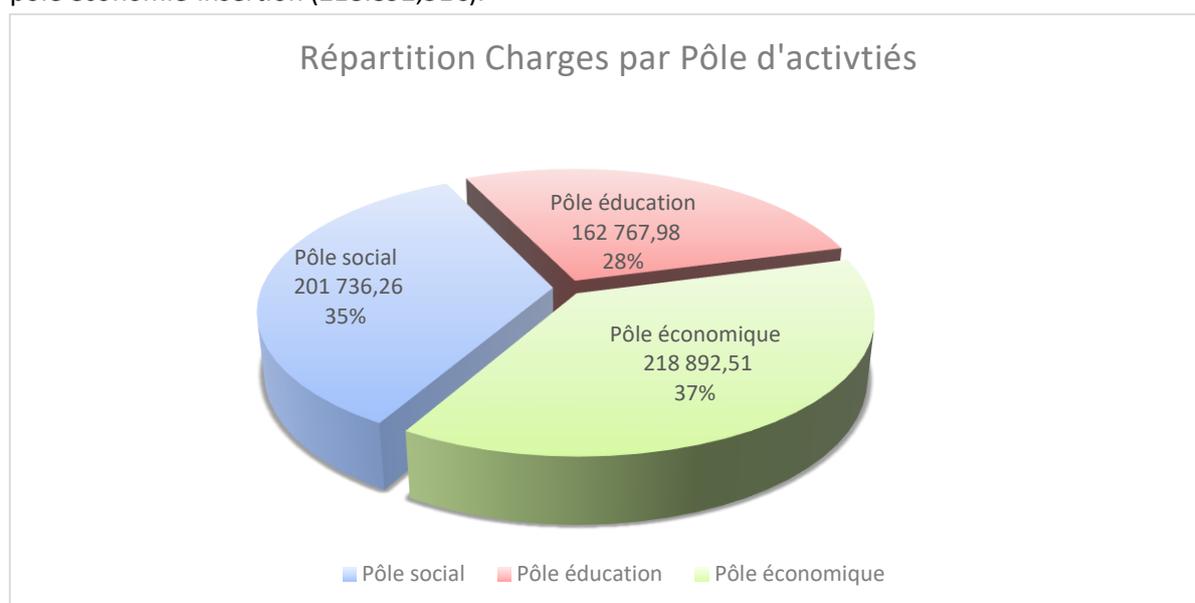


Au niveau du pôle social, la part en % des frais généraux (services et biens divers) est nettement plus élevée que pour les autres pôles d'activités, à savoir 60,57%. Il y a lieu de considérer que ces frais dans cette section comprennent le montant de l'aide allouée aux personnes et qui représente cette année un montant de 109.795,01 € contre 85.734,50 € pour l'exercice précédent.

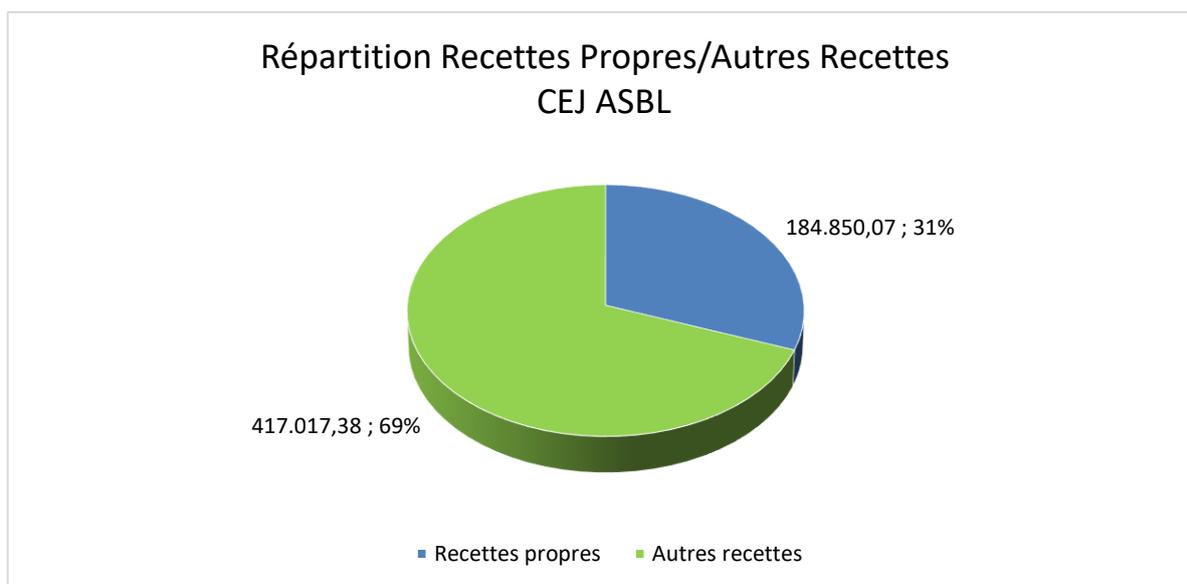


Mais la proportion est également plus élevée que l'année passée du fait de la diminution de la masse salariale de ce pôle d'activités en 2019. Celle-ci s'explique par l'arrêt complet des activités d'aide-ménagères et le transfert d'une partie des salariés sur le pôle économie sociale ; la transformation d'un poste d'aide-ménagère en poste d'auxiliaire technique et sa répartition budgétaire sur les 3 pôles d'activités ; le départ à la retraite de l'assistante sociale du service et la vacance du poste pendant plusieurs mois avant le remplacement à un coût salarial moindre.

Enfin, le graphique ci-dessous montre une répartition du total des charges entre pôles d'activités de 35% pour le pôle social (201.736,26€) ; 28% pour le pôle éducation (162.767,98€) et de 37% pour le pôle économie-insertion (218.892,51€).

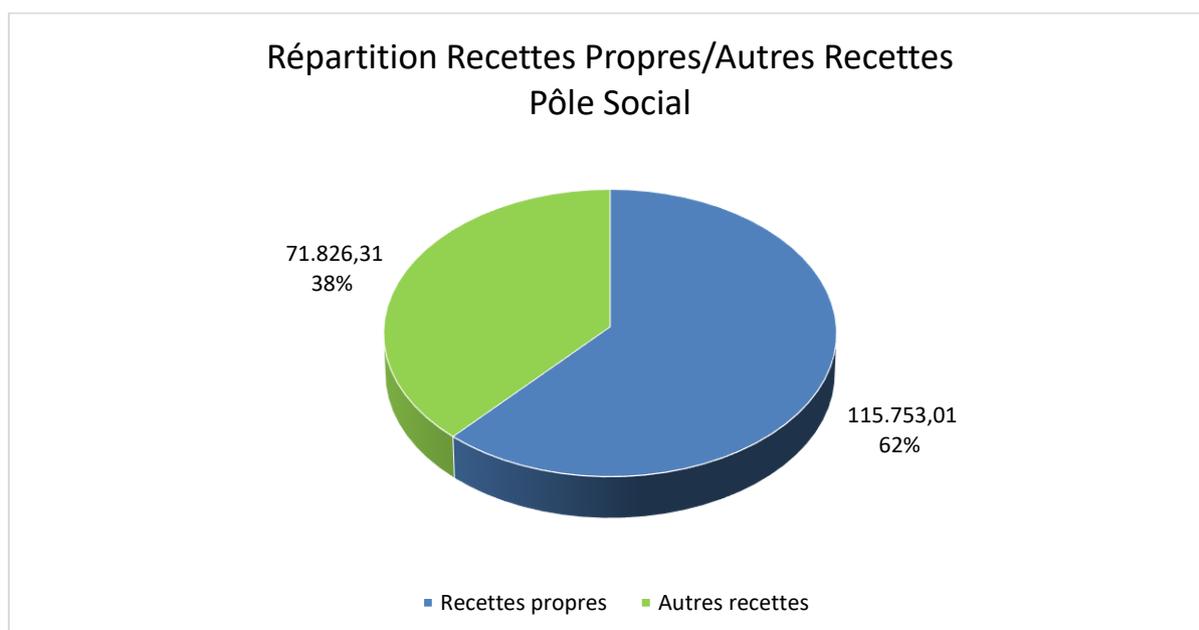


Analyse des recettes :

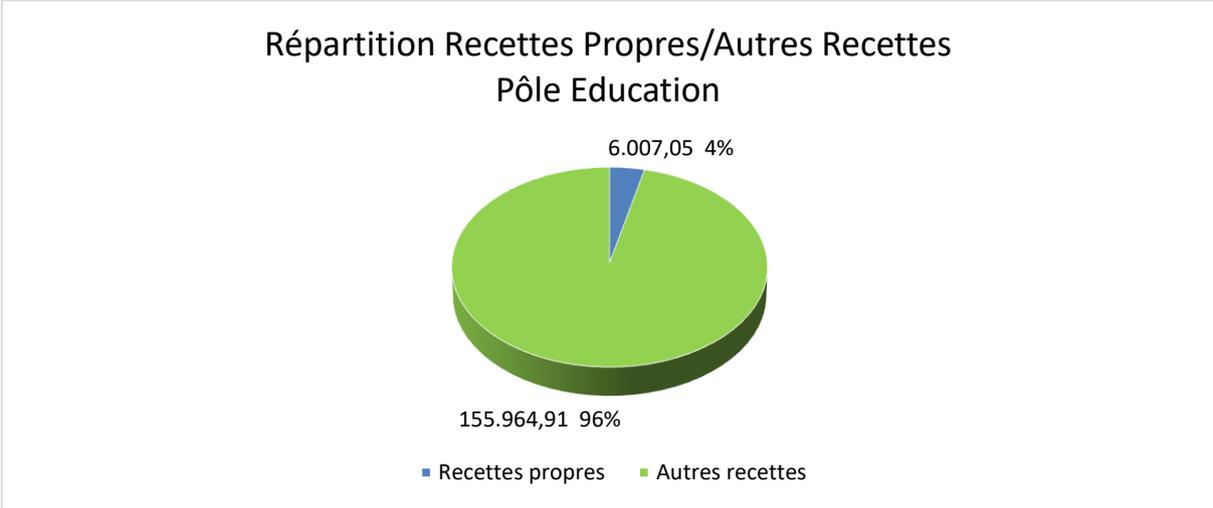


Le graphe ci-dessus représente la répartition des recettes entre recettes propres (hors subsides et subventions) et autres recettes. Les recettes propres, à savoir le chiffre d'affaire de Rouf, les inscriptions aux activités du pôle éducation, et les dons au pôle social, représentent 31% du total des recettes. Les autres recettes, se composent des subventions sur projets, ainsi que des subventions salariales (ACS+Maribel+SINE), et représentent donc 69 % des recettes.

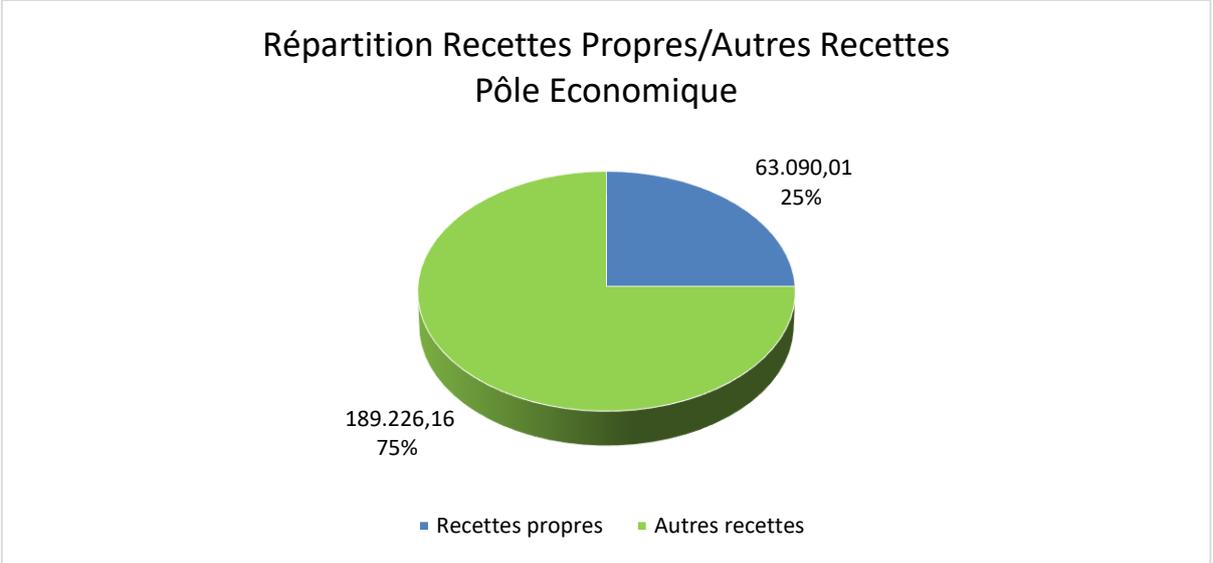
L'analyse de la répartition des recettes par pôle d'activités, montre une part importante de recettes propres pour le pôle social. Cette part importante est liée aux dons pour l'aide aux personnes qui se chiffre à 106.945 €. Dons utilisés à 100 %, l'aide aux personnes se chiffrent à 109.775 € en 2019.



Le pôle éducation est le pôle le plus subventionné, puisque les recettes propres ne constituent que seulement 3,71% du total des recettes. Les actions sont majoritairement financées par la Cocof dans le cadre du quinquennat de Cohésion Sociale et cofinancées par la commune de Jette. L'ONE finance la partie écoles des devoirs du Centre. La volonté du CEJ est d'ouvrir les activités du pôle éducation aux personnes les plus défavorisées et donc d'offrir la quasi gratuité des activités développées dans ce cadre. Les frais d'inscriptions annuels sont de 30€/pers., FLE et EDD et de 20 €/pers. pour un stage d'animation d'une semaine. Dans certains cas, les frais sont couverts par le service social du CEJ.



Quant aux recettes du pôle économie insertion, les recettes propres constituent 25 % du total des recettes, à savoir le chiffre d'affaires des ventes de Rouf ainsi que des prestations de services. La volonté du Centre est de pouvoir amener les recettes propres à 50% du total des recettes, mais ce pourcentage est relatif, dans la mesure où il peut augmenter de par l'augmentation des ventes, comme par la diminution des subventions et vice-versa. Les autres recettes, sont des subventions emplois pour les postes ACS et SINE et des subventions projets, pour l'activité d'insertion socio-professionnelle ainsi que pour le développement d'un deuxième projet d'économie circulaire dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Magritte.



Bilan synthétique

Centre d'entraide de Jette A.S.B.L.					
rue Henri Werrie, 11 - 1090 JETTE					
N° Entreprise : BE0411.633.554					
Exercice 2019					
Bilan synthétique					
Actif			Passif		
Actifs immobilisés	Année A-1		Fonds social	Année A-1	
Immobilisations corporelles	71.438,12	82.952,47	Fonds associatifs	96.859,20	96.859,20
<i>Valeur d'acquisition</i>	215.012,23	215.012,23	Bénéfice/perte reporté	105.160,61	87.277,81
<i>Amortissements</i>	-143.574,11	-132.059,76	<i>Résultat de l'exercice</i>	18.470,70	17.882,80
Immobilisations Financières	3.425,00	525,00	Subsides en capital	24.083,29	28.899,93
			Provisions pour risques et charges	36.500,00	36.500,00
Actifs circulants			Dettes		
Stocks	47.512,62	47.512,62	Dettes financières	-	-
Créances commerciales	9.871,95	2.037,84	Dettes commerciales	13.328,34	1.967,71
Autres créances	104.459,45	80.969,33	Dettes fiscales salariales et sociales	39.777,96	33.721,90
Valeurs disponibles	159.029,92	103.500,69	Acomptes reçus sur commande	31,50	-
Comptes de régularisation	279,00	279,00	Comptes de régularisation	61.804,46	14.667,60
Total actif	396.016,06	317.776,95	Total passif	396.016,06	317.776,95

Comptes d'actifs

Investissements

Les comptes d'investissements du Centre d'Entraide de Jette présentent au 31/12/2019 une valeur d'acquisition de 215.012,23€, et des amortissements cumulés se chiffrant à 143.574,11 € contre 132.059,76 € pour l'année 2018. La valeur nette comptable se chiffre donc à 71.438,12 € pour l'année 2019, contre une valeur nette comptable de 82.952,47 € pour l'exercice précédent. Il n'y a pas eu de nouveaux investissements durant l'année 2019

Immobilisations financières.

Les immobilisations financières évoluent par rapport à l'exercice précédent, et s'élèvent maintenant à 3.425 € pour 525,00 € en 2018, soit une augmentation de 2.900 €. Pour rappel, en 2018 le montant était constitué de la part de coopérateur dans CREDAL pour 25 €, une caution de 500,00 € déposée auprès de la société Lampiris.

En 2019 l'ASBL a pris 50 parts de coopérateur dans la coopérative NewB pour un montant de 1.000 € et a reçu d'un membre du CEJ ASBL, une donation en transfert de parts « bâtisseur » dans CREDAL pour un montant de 1.900 €.

Stock

Le stock de marchandise de Rouf, composé majoritairement de dons textiles triés, d'une valeur d'inventaire de 47.512,62 € n'a pas fait l'objet d'une réévaluation en fin d'exercice. En effet, pour des raisons d'accessibilité à l'entièreté de la marchandise nous n'avons pas été en mesure de valoriser correctement ce stock. Cependant nous pouvons dire que le volume de matières stockées a nettement augmenté en 2019 mais d'un autre côté nous constatons une baisse de qualité de cette marchandise. Notre valorisation étant basée sur les prix d'achat en gros du textile seconde main dont l'évolution est à la baisse, nous avons donc décidé de maintenir le stock à sa valeur initiale de début d'année 2019. Courant 2020, il est prévu de réévaluer l'entièreté de la marchandise stockée avant l'ouverture du second point de vente, Rouf couleur Magritte. Ceci sera nécessaire car il est prévu de vendre une partie de la marchandise en vrac et à petits prix sur ce nouveau site.

Créances commerciales

Le solde des créances commerciales s'élève à 9.871,95 €. Outre un montant de 3.549,95 € représentant un solde de créances liés à l'activité de Rouf, et des créances encore ouvertes sur l'activité des prestations d'aide-ménagères, il faut noter également un montant de 6.322 € comme relatif à des paiements payés en décembre 2019 au fournisseur Ethias, pour des charges relatives à 2020. Comme les factures ne sont comptabilisées qu'en 2020, il y a lieu de reclasser d'un point de vue statutaire ces dettes « négatives » comme des créances.

Autres créances

Les autres créances présentent un solde de 104.459,45 €, à savoir :

411900 : Tva à récupérer. À déduire des prochaines déclarations.	310,93 €
491050 : Subsidés à recevoir -	Montants :
Subside communal service social	4.900,00 €
Subside Cocof Cohésion Sociale	7.002,00 €
Subside communal Cohésion Sociale	2.750,00 €
Subside ONE - 2019-2020	14.464,46 €
Subvention Maribel 2019	1.046,51 €
Subside Cocof Non-Marchand 2018-19	- 786,82 €
	29.376,15 €
491051 : Subsidés Région Bruxelles Capitale	
ILDE	34.701,25 €
Contrat de Quartier Durable Magritte	28.200,00 €
	62.901,25 €
491052 : Subventions ACS - décembre 2019	11.871,12 €
	104.459,45 €

Valeurs disponibles

Les comptes présentent un ensemble de valeurs disponibles se chiffrant à 159.029,92 €, constitués principalement des avoirs bancaires ainsi que des montants en caisse.

Comptes de régularisations de l'actif.

Les comptes de régularisation de l'actif présentent un solde de 279,00 € à la clôture de l'exercice 2019, qui représentent un solde de chèques ALE achetés durant l'exercice, mais non encore utilisés.

Comptes de passif

Capitaux propres

Les fonds propres présentent un solde de 220.490,51 € à la date de clôture de l'exercice. Ceux-ci se décomposent entre autres du patrimoine de départ s'élevant à 95.000 € et des moyens permanents en espèce de 1.859,20 €, du bénéfice reporté de l'exercice se chiffrant à 123.631,31 € après affectation du résultat de l'exercice, à savoir un bénéfice de 18.470,70 €.

Subsides

Le montant du solde des subsides liés aux investissements, et qui font l'objet d'une prise en résultat au même rythme que les amortissements des investissements couverts, s'élève à 24.083,29 €. Un montant de 4.816,64 € a été pris en résultat sur l'exercice. Il s'agit ici du subside régional alloué dans le cadre du premier contrat de quartier lié au projet Rouf.

Provisions pour risques et charges.

Le montant des provisions pour risques et charges reste inchangé par rapport à l'exercice précédent, et présente un solde final de 36.500 €. Pour rappel, ce montant est affecté essentiellement pour de futurs travaux de bâtiment.

Dettes financières

Le bilan ne présente pas de dettes financières.

Dettes commerciales.

Les dettes commerciales se chiffrant à 13.328,34 €. Ce montant se compose des dettes fournisseurs pour 12.985,66 €, et de 342,68 € de provisions pour factures à recevoir.

Dettes fiscales, salariales et sociales.

Les dettes fiscales, salariales et sociales présentent un solde de 39.777,96 €. De ce montant, il faut discerner un montant d'ONSS de 6.772,18 € qui représente une provision en notre faveur. Les autres montants qui constituent ce montant de dettes sont d'une part une provision pour pécule de vacances qui se chiffre à 41.268,32 €, l'avance faite par Actiris lors de l'engagement de salariés sous contrat ACS qui se chiffre à 5.281,82 €.

Comptes de régularisation du passif.

Les comptes de régularisation du passif se chiffrant à **61.804,46 €**. Cette somme est constituée de 3 éléments, à savoir des subsides reportés comme suit :

Description : subsides reportés	Montants :
Subside communal ATL 2019-2020	500,00 €
Subside ONE - 2019-2020	14.464,46 €
Subside Régional Contra de Quartier Magritte	39.500,00 €
Solde	54.464,46 €

Montants qui correspondent au report de subsides non utilisés sur l'année 2019 mais utilisables et justifiables sur l'exercice ou partie de l'exercice 2020.

Le deuxième poste est le report de 8/12 des recettes des inscriptions des écoles des devoirs et des cours de français langue étrangère, à savoir 8/12 de 3.510 €, soit 2.340 €, répartis sur la période scolaire qui s'étale sur la période de septembre 2019 à août 2020.

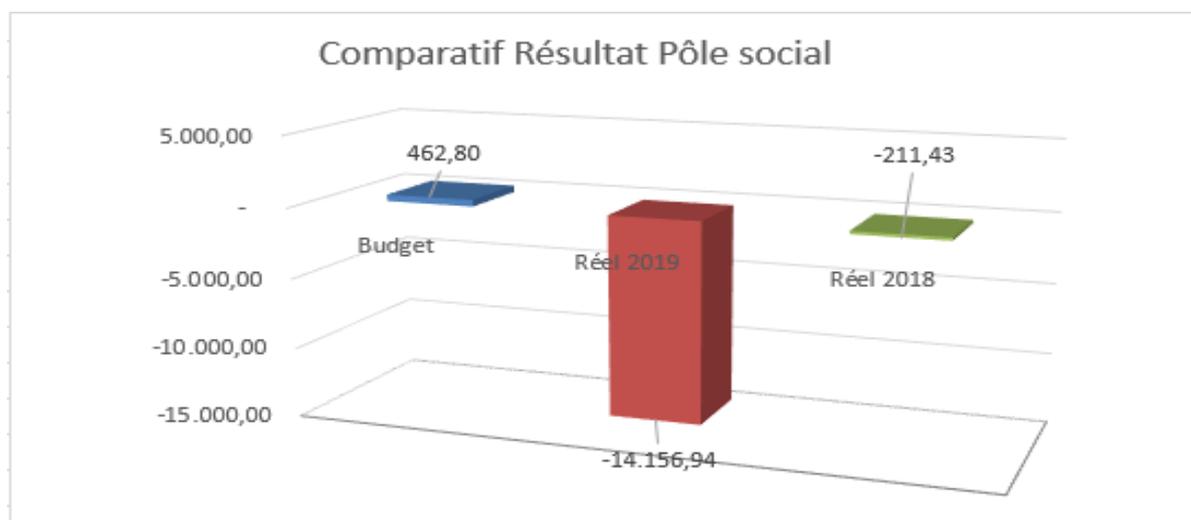
Description : reports	Montants :
8/12 inscriptions des cours Fle et EDD	2.340,00 €
don privé de 5.000 €	5.000,00 €
Solde	7.340,00 €

Il est à noter également le report sur l'exercice 2020 d'un don reçu de 5.000 € dont les dépenses ne seront engagées que sur l'année 2020.

Analyse du compte de résultat par pôle d'activité

Pôle social

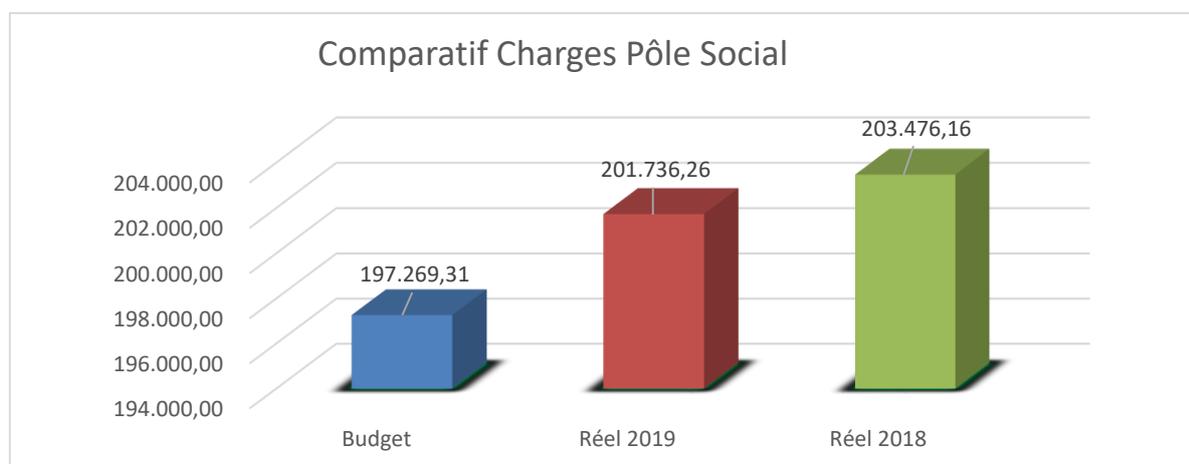
Centre d'entraide de Jette A.S.B.L.							
Pôle social							
Compte de résultat abrégé 31-12-19							
	Budget	Réel 2019	Réel 2018	Réel 2019/budget	%	Réel 2019/Réel 2018	%
Services et biens divers	101.255,00	122.189,33	98.876,09	20.934,33	120,67%	23.313,24	123,58%
Rémunérations et charges sociales	89.064,31	77.727,08	102.612,40	-11.337,23	87,27%	-24.885,32	75,75%
Charges d'amortissements et provisions	6.500,00	1.078,40	1.099,52	-5.421,60	16,59%	-21,12	98,08%
Autres charges	100,00	330,90	-	230,90	330,90%	330,90	#DIV/0!
Charges financières	350,00	410,55	354,90	60,55	117,30%	55,65	115,68%
Charges exceptionnelles	-	-	533,25	-	-	-533,25	-
Impôts et taxes	-	-	-	-	-	-	-
Total charges	197.269,31	201.736,26	203.476,16	4.466,95	102,26%	-1.739,90	99,14%
Recettes propres	20,00	-	-	20,00	0,00%	-	-
Dons	91.000,00	113.170,77	92.801,10	22.170,77	124,36%	20.369,67	121,95%
Subsides	24.500,00	24.848,60	27.258,21	348,60	101,42%	-2.409,61	91,16%
Variation de stock	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	82.212,11	46.977,71	80.905,94	-35.234,40	57,14%	-33.928,23	58,06%
Revenus divers	-	182,24	2.299,48	182,24	-	-2.117,24	7,93%
Revenus financiers	-	-	-	-	-	-	-
Produits exceptionnels	-	2.400,00	-	2.400,00	-	2.400,00	#DIV/0!
Total recettes	197.732,11	187.579,32	203.264,73	-10.112,79	94,87%	-15.685,41	92,28%
Résultat	462,80	-14.156,94	-211,43	-14.579,74	-3058,98%	-13.945,51	6895,78%



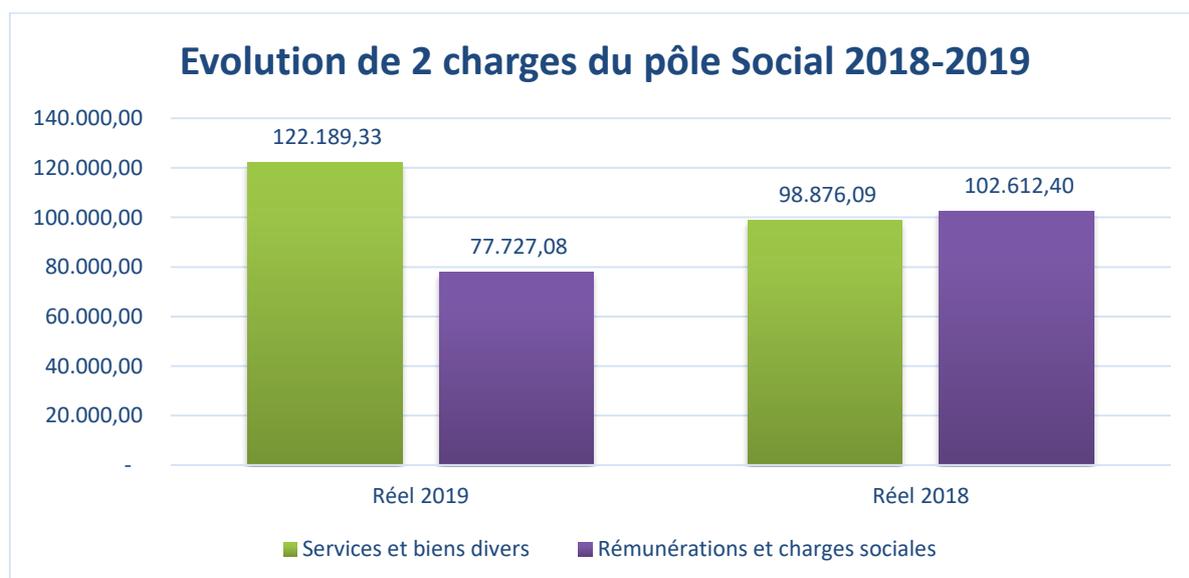
Le résultat du Pôle Social présente une perte de 14.156,94 €, contre un bénéfice budgété de 462,80 € et une perte de 211,43€ pour l'exercice précédent.

Le différentiel budgétaire entre réel et prévisionnel, vient d'une modification de l'imputation par pôle d'activités de charges salariales non subventionnées faisant suite à des modifications de projets au sein des pôles d'activités et faisant suite à la vacance du poste d'AS pour lequel il a fallu répartir le travail sur des postes de travail non subventionnés.

Les charges du pôle social :



Les frais généraux (services et bien divers) présentent un total de 122.189,33 € contre un budget de 101.255,00 € et un montant de 98.876,09 € pour l'exercice précédent. Cette augmentation de l'ordre de 24.000 € par rapport aux chiffres de 2018, s'explique par un accroissement significatif de l'aide aux personnes et ce proportionnellement aux dons financiers reçus.



Les charges salariales se chiffrent à 77.727,08 € pour un budget de 89.064,31 € et pour un montant de 102.612,40 € pour l'exercice précédent. Cette diminution de l'enveloppe salariale sur le pôle social, se situe principalement au niveau des salaires ouvriers, et s'explique par l'arrêt complet des activités d'aide-ménagères et le transfert d'une partie des salariés sur le pôle économie sociale ; la transformation d'un poste d'une aide-ménagère, partie à la retraite courant 2018, en poste d'auxiliaire technique et sa répartition budgétaire sur les 3 pôles d'activités à partir d'avril 2019.

Pour les employés, on notera le départ à la retraite de l'assistante sociale du service et la vacance du poste pendant plusieurs mois avant le remplacement à un coût salarial moindre. La modification de répartition du temps de travail entre pôles d'activités d'un poste administratif et du poste de directeur

sont transparents pour les charges mais pas pour la répartition des subsides, un poste étant un emploi subventionné l'autre pas.

Les charges d'amortissement restent constantes par rapport à l'exercice précédent, celles-ci se chiffrent à 1.078,40 € contre 1.078,52 € pour l'exercice 2018.

Les autres charges d'exploitation présentent un total de 330,90 € représentant respectivement la redevance à Bruxelles Propreté pour un montant de 273,78 € et 57,12 € de taxes compensatoires aux droits de succession.

Les frais de banque se chiffrent à 410,55 €.

Les recettes du pôle social :

L'exercice 2019 présente un total de 187.579,32 € pour un budget prévisionnel de 197.732.11 € et de 203.264,73 € pour l'exercice précédent, soit un écart de 15.685,41 € avec ce dernier. L'écart se ventile principalement d'une part par l'augmentation des dons liés à l'aide aux personnes se chiffrent à 22.190 € mais d'une diminution des subventions ACS de 35.101,02 €. Cette diminution de subventions est liée à plusieurs facteurs cumulés : principalement à la réaffectation de postes ACS sur un ou plusieurs pôle d'activités suite à l'arrêt définitif des prestations d'aide-ménagères en septembre 2018 et suite à la vacance de postes ACS pendant plusieurs mois et donc non subventionnés.

Les subsides octroyés se chiffrent à 27.258,21 €, ceux-ci sont composés comme suit :

<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Subside communal 2019	24.500,00
Subside non-marchand 2018-2019	348,60
	24.848,60

Les autres produits d'exploitation, comprennent des subventions liées aux salaires, et représentent un montant de 46.977,71 € contre 82.212,11 € budgété, qui se décompose comme suit :

<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Subventions ACS 2019	37.254,71
Subventions Maribel 2019	9.723,00
	46.977,71

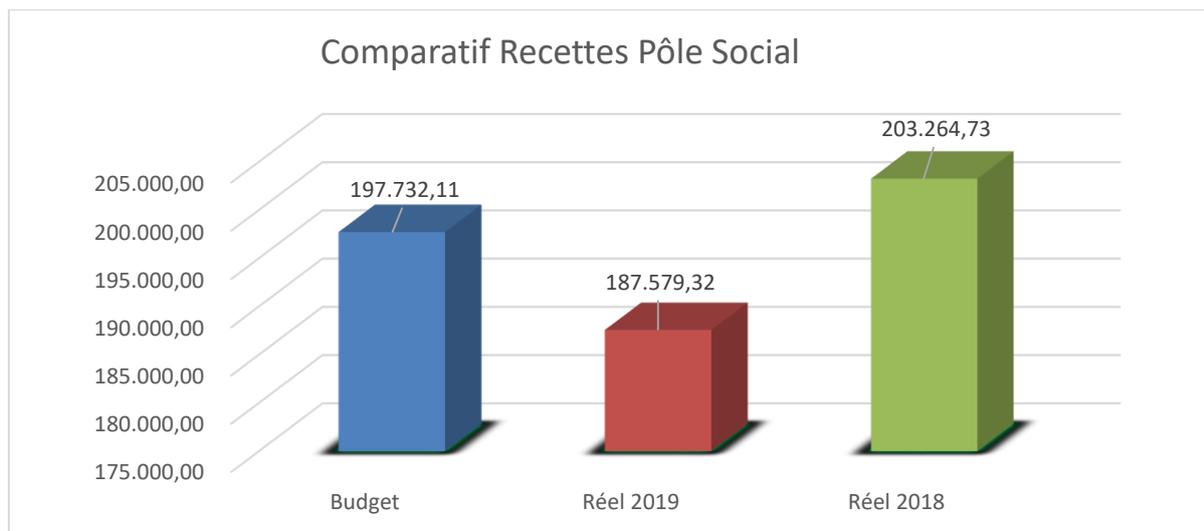
L'écart avec le budget s'explique entre autres par le fait que 50% de la subvention Maribel du poste administratif ait été affectée sur le pôle éducation, de même qu'une partie des coûts salariaux que couvrent en partie cette subvention.

Pour ce qui est du différentiel de subventions ACS, celui-ci s'explique par une non occupation du poste subventionné d'AS pendant ½ année civile et du non subventionnement pendant cette période, de la diminution de subventionnement d'un poste ouvrier subventionné transformé, de la modification de

répartition de postes ACS entre pôles d'activités et de la remise à zéro de soldes potentiels d'exercices antérieurs.

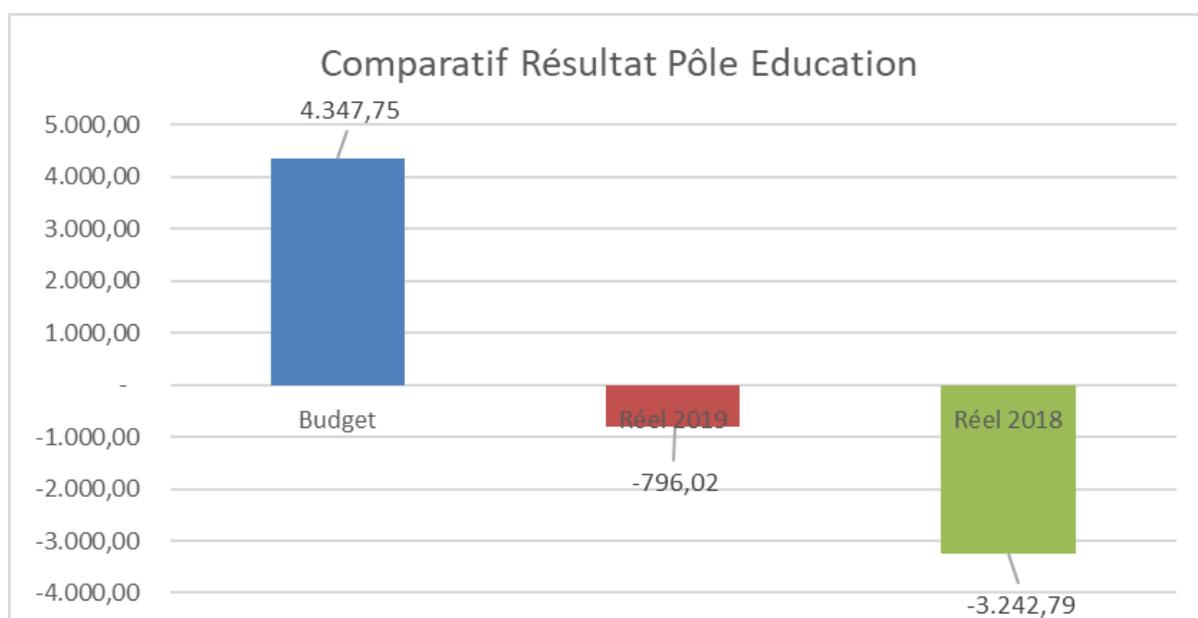
Les revenus divers se composent des récupérations de précompte professionnel sur salaires à concurrence de 182,24 €.

Les autres produits exceptionnels de 2.400 € correspondent à une subvention travaux reportées depuis plusieurs exercices et imputée sur 2019.



Pôle éducation

Pôle éducation							
Compte de résultat abrégé							
31-12-19							
	Budget	Réel 2019	Réel 2018	Réel 2019/budget	%	Réel 2019/Réel 2018	%
Services et biens divers	30.905,00	15.355,68	14.561,40	-15.549,32	49,69%	794,28	105,45%
Rémunérations et charges sociales	104.034,82	142.719,60	119.570,94	38.684,78	137,18%	23.148,66	119,36%
Charges d'amortissements et provisions	7.500,00	4.564,41	5.673,57	-2.935,59	60,86%	-1.109,16	80,45%
Autres charges	100,00	57,12	-	-42,88	57,12%	57,12	#DIV/0!
Charges financières	175,00	71,17	18,50	-103,83	40,67%	52,67	384,70%
Impôts et taxes	-	-	-	-	-	-	-
Total charges	142.714,82	162.767,98	139.824,41	20.053,16	114,05%	22.943,57	116,41%
Recettes propres	5.020,00	5.800,00	5.170,00	780,00	115,54%	630,00	112,19%
Dons	-	-	-	-	-	-	-
Subsides	90.266,00	97.775,64	88.967,43	7.509,64	108,32%	8.808,21	109,90%
Variation de stock	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	51.776,57	58.189,27	41.845,48	6.412,70	112,39%	16.343,79	139,06%
Revenus divers	-	207,05	598,71	207,05	-	-391,66	34,58%
Revenus financiers	-	-	-	-	-	-	-
Total recettes	147.062,57	161.971,96	136.581,62	14.909,39	110,14%	25.390,34	118,59%
Résultat	4.347,75	-796,02	-3.242,79	-5.143,77	-18,31%	2.446,77	24,55%



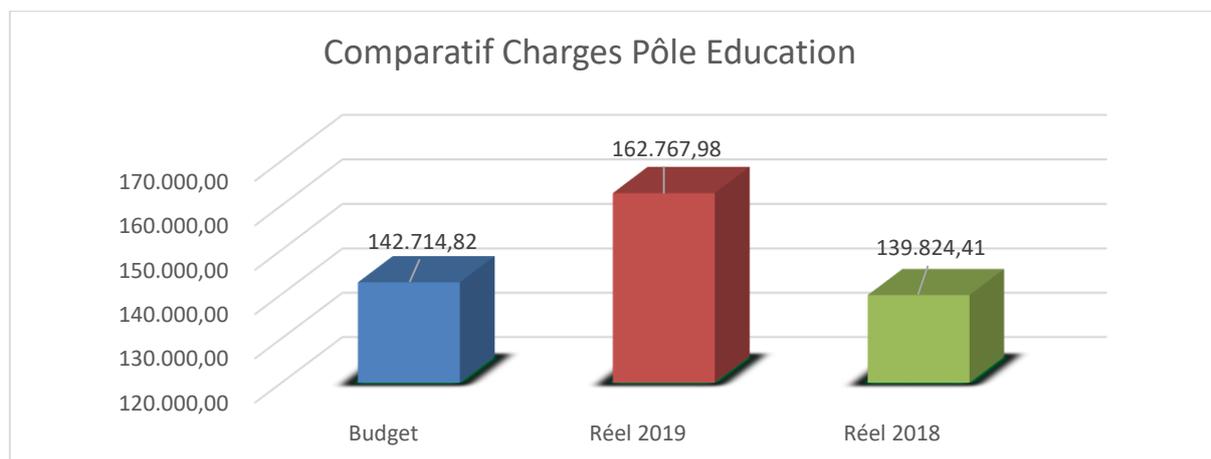
Le compte de résultat du pôle éducation présente à la clôture du 31/12/2019 une légère perte de 796,02 € contre un bénéfice budgété de 4.347,75 €, et une perte de 3.242,79 € pour l'exercice antérieur.

Les charges du pôle éducation :

Les frais généraux (services et biens divers) engagés sur l'année 2019 restent quasi constant par rapport à l'exercice précédent, et se chiffrent à 15.355,68 € contre 14.561,40 € pour l'exercice 2018.

Les charges salariales représentent un montant de 142.719,60 € pour un budget de 104.034,82 €, et contre 119.570,94 € pour l'exercice précédent.

Cette augmentation de charge par rapport au budget prévisionnel, s'explique principalement par :



- Le transfert de charges du poste ½ etp administratif à 50 % sur le pôle éducation et non à 100 % sur le pôle social comme initialement prévu.

- Le transfert du pôle ESI vers le pôle éducation, de 70 % du temps de travail du poste d'animateur coordinateur logistique et informatique. Cette décision fait suite au retard pris dans le développement du projet Magritte et à l'opportunité financière de pouvoir initier de nouveaux ateliers de sensibilisation aux TIC et d'ateliers d'impression 3D pour les jeunes des écoles des devoirs. Augmentation du subside ONE.

- L'imputation des charges d'un poste ouvrier sur les 3 pôles d'activités.

- Dans les frais généraux (services et biens divers) du budget prévisionnel, il était prévu 11.000 € de frais de vacation pour les animations de l'année. Ces charges ont été remplacées par les charges salariales du poste d'animation transféré sur ce pôle d'activités ce qui explique pour partie le différentiel entre les frais généraux (services et biens divers) prévisionnels et réels.

Les charges d'amortissements se chiffrent à 4.564,41 € par rapport à un budget de 7.500,00 € et contre 5.673,57 € pour l'exercice 2018. Les charges d'amortissements sont essentiellement constituées d'amortissement sur le bâtiment (3.235,21 €), sur le matériel informatique (1.118,66 €) et sur le mobilier (210,54 €). Les charges d'amortissements sont moins élevées qu'en 2018 et s'expliquent par une diminution des charges d'amortissement sur le matériel informatique.

Les autres charges d'exploitation présentent un montant de 57,12 € et représentent une partie de la taxe compensatoire aux droits de successions.

Les frais financiers, consistant en des frais bancaires se montent à 71,17 €.

Les recettes du pôle éducation :

Les recettes propres comptabilisées se chiffrent à 5.800,00€. Ce montant comprend les frais d'inscriptions annuels aux écoles des devoirs, aux cours de français langue étrangère, ainsi que les frais d'inscription pour les 4 à 5 stages annuels.

Les subsides reçus se chiffrent à 97.775,64 €, contre un budget prévisionnel de 90.266 €. Ce montant se décompose comme suit :

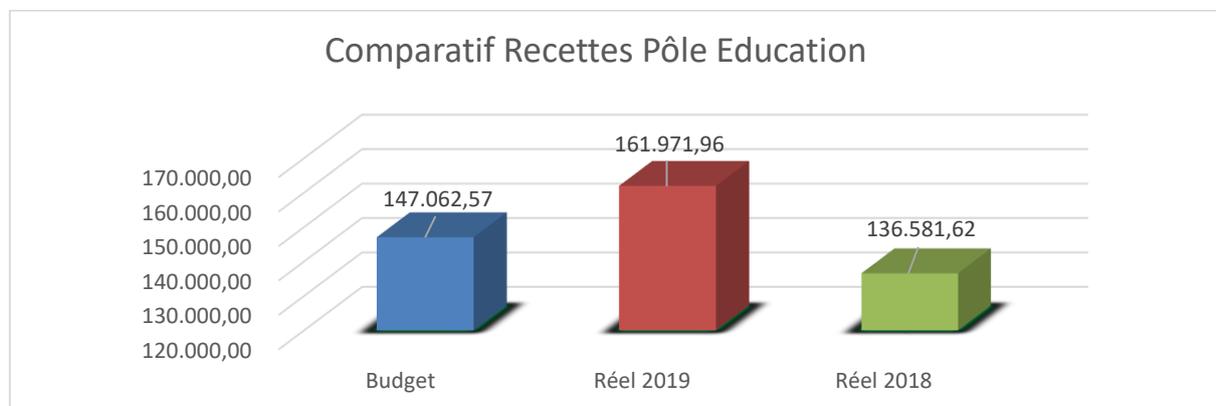
Description	Montant
Subside communal ATL 2019	500,00
Subside communal Cohésion sociale 2019	11.000,00
Subside Cocof Cohésion sociale 2018	-79,17
Subside Cocof Cohésion sociale 2019	70.016,00
Subside O.N.E. 2018-2019	10.406,75
Subside O.N.E. Lancement EDD VDS 75 -2019	5.000,00
Subside Non-marchand 2018-2019	932,06
	97.775,64

Suite à l'obtention d'une prime et d'une subvention ONE non budgétées pour la reconnaissance de notre 3^{ième} école des devoirs et pour la prise en compte de sa fréquentation pour l'octroi de la subvention pour l'exercice 2019, il a été décidé de reporter intégralement le subside O.N.E. octroyé pour l'exercice 2019-2020 sur l'année 2020, soit un montant de 14.464,46 €.

Les autres produits d'exploitation se montent à 58.189,27 € pour un montant budgété de 51.776,57 €. Il s'agit d'une part des subventions ACS se chiffrant à 48.466,27 € et d'autre part de la subvention Maribel pour un montant de 9.723,00 €.

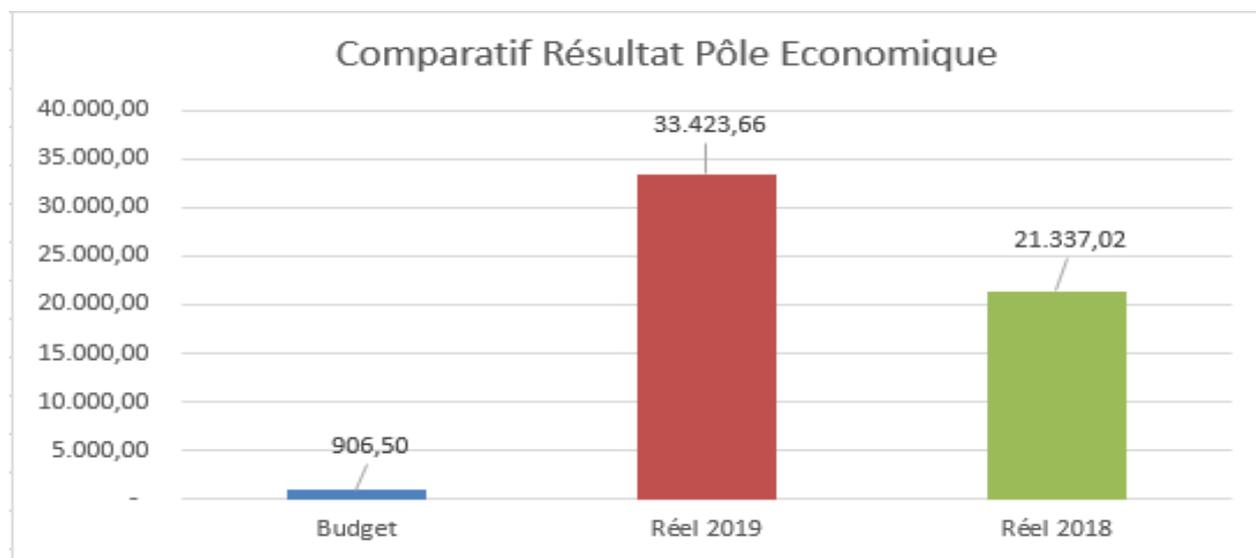
Nous constatons une augmentation des subventions ACS par rapport à l'exercice précédent, augmentation de l'ordre de 16.152,29 €, qui correspond à l'augmentation du montant des salaires, couverts par cette subvention.

Les revenus divers s'élèvent à 207,05 € et représentent des exonérations de précompte professionnel sur salaires.



Pôle économique – Pôle ESI

Pôle économique							
Compte de résultat abrégé							
31-12-19							
	Budget	Réel 2019	Réel 2018	Réel 2019/budget	%	Réel 2019/Réel 2018	%
Approvisionnements marchandise	850,00	22,80	5,10	-827,20	2,68%	17,70	447,06%
Services et biens divers	48.430,00	29.165,76	27.051,76	-19.264,24	60,22%	2.114,00	107,81%
Rémunérations et charges sociales	219.694,85	181.910,23	140.743,84	-37.784,62	82,80%	41.166,39	129,25%
Charges d'amortissements et provisions	33.500,00	5.871,54	6.154,37	-27.628,46	17,53%	-282,83	95,40%
Autres charges	1.400,00	1.502,27	1.147,85	102,27	107,31%	354,42	130,88%
Charges financières	175,00	419,82	316,32	244,82	239,90%	103,50	132,72%
Charges exceptionnelles	-	0,09	3.964,16	0,09	-	-3.964,07	0,00%
Impôts et taxes	-	-	-	-	-	-	-
Total charges	304.049,85	218.892,51	179.383,40	-85.157,34	71,99%	39.509,11	122,02%
Recettes propres	65.510,00	63.090,00	59.770,89	-2.420,00	96,31%	3.319,11	105,55%
Dons	-	-	-	-	-	-	-
Subsides	167.800,00	134.163,16	94.674,00	-33.636,84	79,95%	39.489,16	141,71%
Variation de stock	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	71.646,35	48.602,73	45.494,70	-23.043,62	67,84%	3.108,03	106,83%
Revenus divers	-	6.460,27	780,83	6.460,27	-	5.679,44	827,36%
Revenus financiers	-	-	-	-	-	-	-
Produits exceptionnels	-	0,01	-	0,01	-	0,01	#DIV/0!
Total recettes	304.956,35	252.316,17	200.720,42	-52.640,18	82,74%	51.595,75	125,71%
Résultat	906,50	33.423,66	21.337,02	32.517,16	3687,11%	12.086,64	156,65%



Le résultat du pôle économique et insertion se solde par un bénéfice de 33.423,66 € contre un bénéfice budgété de 906,50€. Ce résultat s'explique par la prise en charge d'une partie des frais de personnel par le subside lié au Contrat de Quartier Magritte, subside comptabilisé en résultat à hauteur de 54.500€. D'autre part un ensemble de frais généraux (services et biens divers) et d'investissements en matériel, à prendre sur fonds propres et liés au démarrage du projet Magritte, n'ont pas été engagés et sont reportés sur les prochains exercices.

Les charges du pôle économique ESI :

Les frais généraux (services et biens divers) se chiffrent à concurrence de 29.165,76 € contre un budget de 48.430,00 €. Budget établi en tenant compte de l'ouverture et du développement du projet Rouf Magritte théoriquement prévu en 2019 mais à nouveau reporté en 2020 suite à un ensemble de facteurs sur lesquels nous n'avons pas la maîtrise puisque le futur lieu d'activité est acheté, rénové et mis à disposition par la commune de Jette dans le cadre du CQD Magritte.

On note une augmentation des frais de l'ordre de 2.114 € par rapport à l'exercice précédent, augmentation qui s'explique entre autres par plus d'achat de matériel de magasin et d'atelier de couture.

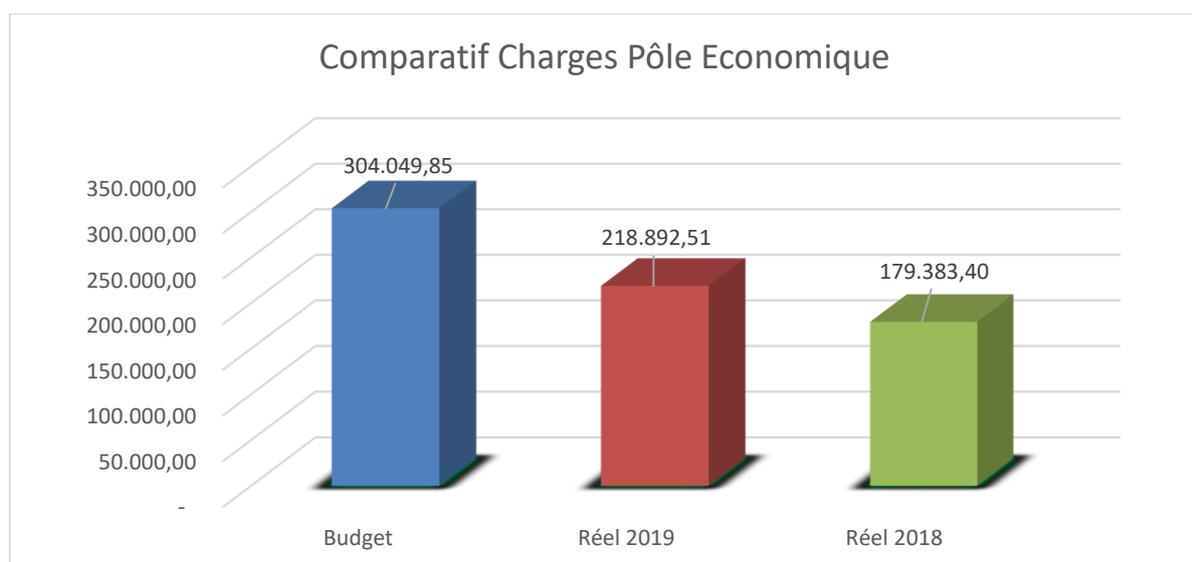
Le total des charges salariales se chiffre à 181.910,23 €, contre un budget de 219.694,85 €, et un chiffre de 140.743,84 € pour l'exercice précédent.

L'augmentation des charges salariales du pôle économie social et insertion par rapport à l'exercice précédent est due pour plus de 50 % (+/- 25.000€) au nouveau poste SINE d'agent valoriste, prévu pour le projet Contrat de quartier et signé en novembre 2018. Un deuxième contrat a également été signé pour ce projet, mais avec un moindre impact pour cet exercice. Il faut également compter l'augmentation des charges sociales et des provisions pour pécules de vacances liée à cette augmentation de la masse salariale.

Les charges d'amortissement se chiffrent à 5.871,54 €, contre 6.154,37 € pour l'exercice 2018.

Les autres charges d'exploitation présentent un solde de 1.502,27 €. Ce montant représente le précompte immobilier du bâtiment de la chaussée de Wemmel pour un montant de 1.171,38 €, la taxe de Bruxelles Propreté pour un montant de 273,77€, et 57,12€ représentant la taxe compensatoire aux droits de successions.

Les charges financières s'élevant à 419,82 € consistent en des frais bancaires.



Les recettes du pôle économique ESI :

Les recettes propres se chiffrent à 63.090,00 € et sont constituées des recettes des ventes Rouf à concurrence de 61.915,09 € et 1.174,91€ de prestations de services. Par rapport à l'exercice précédent, on note donc une augmentation de 3.319,01€, soit 5,55%.

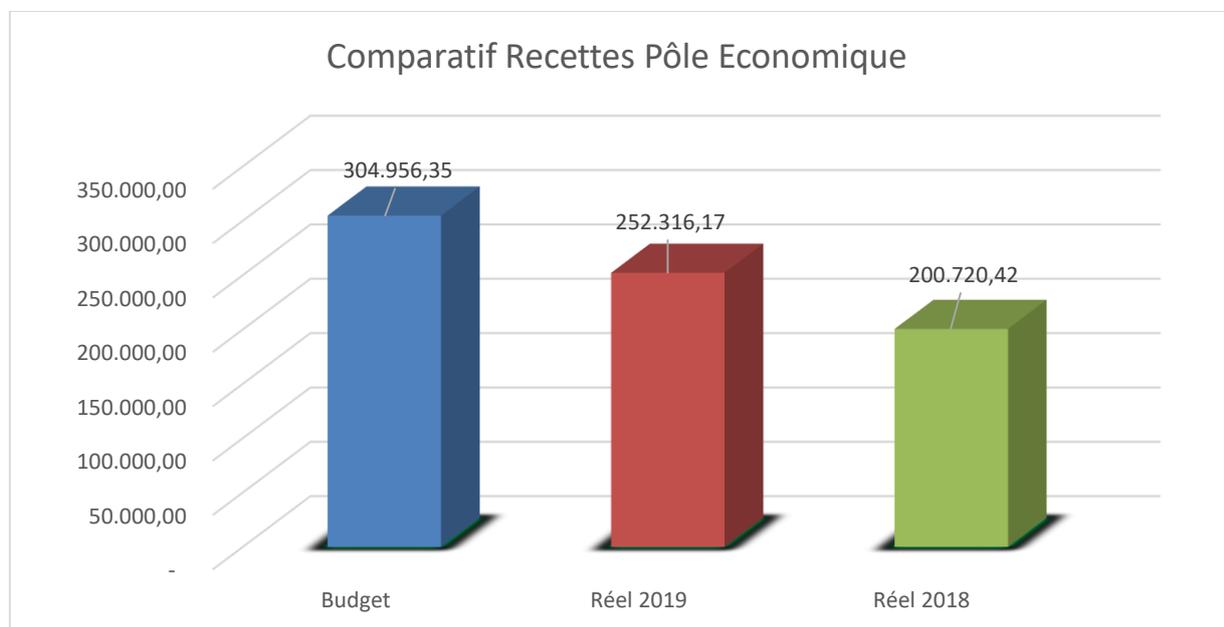
Les subsides présentent un montant de 134.163,16 € contre un budget prévisionnel de 167.800,00 €,

Ce montant se décompose comme suit :

Description	Montant
Subside ILDE 2019	74.750,00
Subside CQ Magritte 2019	54.500,00
Subside Non-marchand 2018-2019	96,52
Subside MRBC Contrat de Quartier	4.816,64
	134.163,16

La diminution du montant de la subvention Contrat de Quartier Durable Magritte est liée aux éléments précédemment cités et au choix de reporter une partie du montant budgété de 2019 sur les prochains exercices. 20.000 € pour matériel & investissement seront reportés sur 2020, 3.500 € pour frais de fonctionnement sur 2020,2021 et 16.000 € pour frais de personnel de 2020 à septembre 2022.

Les 54.500 € justifiés pour l'année 2019, couvrent 54.000 € de masse salariale et 500 € de frais de fonctionnement.



Pour rappel, le subside MRBC, qui se chiffre à 4.816,64€ est la prise en résultat du subside reçu en capital, dans le cadre du contrat de quartier 2006-2010 associé au premier projet Rouf, et ce au prorata des amortissements qui sont liés aux investissements relatifs à ce projet.

Les autres produits d'exploitation se chiffrent à 48.602,73 € pour l'exercice contre 45.494,70 € pour l'exercice précédent. Ce montant représente les subventions ACS liées aux salaires ouvrier de l'ordre de 48.528,22 € et 74,51 € de subvention Maribel lié au poste d'accompagnatrice-formatrice au sein de Rouf, nouveau contrat signé le 31/12/2020 dont le poste a été obtenu en juin 2020 et donc non budgété.

Les revenus divers représentant 6.460,27 €, se composent d'une part des exonérations de précompte professionnel pour un montant de 394,28 € et d'autre part une intervention de l'Onem dans le cadre d'un contrat de travail SINE pour un montant mensuel de 500 €, soit 6.000 € par an.

Je certifie que ces comptes sont sincères et véritables, et demande dès lors, l'approbation de ceux-ci par les membres de l'Assemblée générale.

Eric Saint-Guillain,

Trésorier.